



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Afrique

Question écrite n° 62145

### Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'extrême pauvreté de certains pays d'Afrique. Avec les objectifs du millénaire pour le développement, la France s'est engagée à essayer de réduire de moitié la faim et l'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Faute de moyens, il faudra plus d'un siècle pour atteindre ces objectifs. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles sont les créances en cours et les créances annulées de la France sur les pays du Sud et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour aider au développement de ces pays.

### Texte de la réponse

La France joue traditionnellement un rôle actif en matière d'annulation de dette, en raison notamment de son rôle de président du Club de Paris. La France assure cette mission de trois façons : d'une part, elle est le premier contributeur à l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) ; d'autre part, elle procède à des annulations additionnelles bilatérales ; enfin, elle participe à la mise en oeuvre de l'approche d'Évian. L'initiative PPTE a été lancée au sommet du G7/G8 de Lyon, en 1996, et renforcée lors du sommet de Cologne en 1999. Cette initiative visait à apporter un soutien au-delà des traitements traditionnels consentis par les créanciers du Club de Paris et qui reposaient sur une part d'annulation de plus en plus importante. L'objectif de l'initiative PPTE est de restaurer durablement la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant, par des mesures exceptionnelles, la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable » au vu de leurs perspectives de croissance économique. Les mesures d'annulation prévues par l'initiative PPTE sont d'autant plus exceptionnelles que les institutions financières multilatérales (BM, FMI, banques régionales de développement ...) consentent pour la première fois à annuler une partie de leurs créances. Ces institutions sont en effet progressivement devenues les principaux créanciers des pays les plus pauvres. Cet objectif de restauration de la soutenabilité de la dette s'accompagne d'un objectif de lutte contre la pauvreté. Les annulations de dette libèrent des ressources qui sont affectées à des dépenses sociales, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au sein des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Ces cadres, qui constituent le socle d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, apportent une garantie de bonne affectation des annulations de dette. Les annulations de dette correspondant à l'effort de la France au titre de l'initiative PPTE renforcée sont estimées à 7 632 millions d'euros. Dans le cadre de l'initiative PPTE, la France contribue au financement des annulations de dette consenties par les institutions financières internationales, en particulier les banques régionales de développement, à travers des contributions au fonds fiduciaire PPTE. Ces contributions, y compris la part réalisée à travers le FED (Fonds européen de développement), s'élèvent à 255 millions d'euros. La France a décidé d'aller au-delà du cadre de l'initiative PPTE en procédant à des annulations additionnelles bilatérales : d'une part, la totalité des créances d'aide publique au développement est annulée dans le cadre des contrats de désendettement et de développement (C2D). D'autre part, lors du sommet de Yaoundé en janvier 2001, la France s'est engagée à annuler 100 % des créances commerciales éligibles aux traitements en Club de Paris. Les annulations additionnelles bilatérales représentent un coût global de 5 054 millions d'euros. L'initiative PPTE couvre la plupart des pays pauvres très endettés. En outre, pour les

autres pays, la France a initié, dans le cadre du sommet du G8 d'Évian, une nouvelle approche visant un traitement global de la dette lorsque le niveau d'endettement n'est pas soutenable à long terme. Les ministres des finances du G8, réunis le 11 juin 2005 à Londres, sont parvenus à un accord pour effacer la dette de dix-huit pays très pauvres. L'annulation de la dette s'élève à 55 milliards de dollars, dont 6 milliards dus au Fonds monétaire international (FMI), 44 à la Banque mondiale et 5 à la Banque africaine du développement. L'impact pour la France de ces annulations multilatérales n'a pas encore été chiffré, mais il se traduira par une augmentation des contributions multilatérales notamment à l'Association internationale de développement (AID) et au Fonds africain de développement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62145

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération, développement et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2005, page 3403

**Réponse publiée le :** 26 juillet 2005, page 7384